

SECTION 8**OREN 106 – TIRER AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS**

1. **Rendement** : Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) des plombs de carabine à air comprimé,
 - (3) un cadre de cible,
 - (4) une cible,
 - (5) un matelas de tir de précision,
 - (6) des lunettes de sécurité,
 - (7) de la supervision,
 - (8) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à la section 8 du chapitre 1 de la publication A-CR-CCP-177/PT-001, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-CR-CCP-177/PT-001, le cadet doit effectuer les éléments suivants avec la carabine à air comprimé des cadets :
 - a. effectuer les mesures de sécurité;
 - b. réussir un test de maniement;
 - c. tirer vingt-cinq plombs en :
 - (1) suivant les règles et les commandements donnés sur le champ de tir;
 - (2) appliquant les techniques élémentaires de tir de précision.
4. **Remarques** :
 - a. Les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant de tirer des plombs ou des tampons de nettoyage sur un champ de tir pour carabine à air comprimé des cadets.
 - b. Toutes les pratiques au champ de tir doivent être effectuées par un officier de sécurité de champ de tir (carabine à air comprimé) (OSCT - CAC).

5. **Matière complémentaire :**

- a. L'instruction complémentaire associée à l'OREN 106 est conçue pour améliorer l'expérience en tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets, y compris :
 - (1) OCOM C106.01 (Participer à une activité récréative de tir de précision),
 - (2) OCOM C106.02 (Nettoyer et entreposer la carabine à air comprimé des cadets);
- b. l'OCOM C106.01 (Participer à une activité récréative de tir de précision) peut seulement être donné une fois que tous les OCOM obligatoires liés à l'OREN 106 (Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets) sont terminés.

OCOM M106.01 – IDENTIFIER LES PARTIES ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DAISY 853C

1. **Rendement** : Identifier les parties et les caractéristiques de la carabine à air comprimé Daisy 853C
2. **Conditions** :
 - a. **Éléments fournis** :
 - (1) une carabine à air comprimé Daisy 853C;
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. **Éléments non permis** : Aucun.
 - c. **Conditions environnementales** : Des salles de classe appropriées ou un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément à la section 8 du chapitre 1 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.

3. **Norme** : Le cadet doit identifier les pièces et énumérer les caractéristiques de la carabine à air comprimé Daisy 853C.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Identifier les parties de la carabine à air comprimé Daisy 853C, y compris : <ul style="list-style-type: none"> a. la plaque de couche; b. les plaques intercalaires; c. la poignée de la crosse; d. la crosse; e. le fût; f. le battant de bretelle; g. la détente; h. le pontet; i. le cran de sécurité; j. la culasse; k. la poignée de pompe; l. la mire avant; m. la mire arrière; n. la bouche du canon; o. le canon avec contrepoids; p. l'âme; q. l'ouverture de chargement; r. la chambre; s. la bretelle; t. l'adaptateur à chargement individuel; u. le chargeur à cinq plombs. 	Exposé interactif	15 min	A0-027 (p. 2-5, schéma)
PE2	Identifier les caractéristiques de la carabine à air comprimé Daisy 853C, y compris : <ul style="list-style-type: none"> a. le mécanisme; b. la longueur; c. le poids; d. le calibre; e. la mire avant; f. la mire arrière; g. la vitesse; h. le chargement; i. la crosse; j. le cran de sécurité. 	Exposé interactif	10 min	A0-027 (p. 2 à 5)

5. **Durée :**
- | | |
|---------------------------------|--------|
| a. Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 25 min |
| c. Durée totale : | 30 min |
6. **Justification :** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets aux pièces et aux caractéristiques de la carabine à air comprimé des cadets Daisy 853C et de susciter leur intérêt pour cette matière.
7. **Document de référence :** A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence - Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction :**
- une carabine à air comprimé Daisy 853C;
 - du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage :** Une carabine à air comprimé Daisy 853C.
10. **Modalités de contrôle :** Aucune.
11. **Remarques :** On encourage les instructeurs à se familiariser avec la vidéo A-CR-CCP-177/PV-002, *Tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets*, et de regarder la section portant sur la description de la carabine.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M106.02 – EFFECTUER LES MESURES DE SÉCURITÉ DE LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

1. **Rendement** : Effectuer les mesures de sécurité de la carabine à air comprimé des cadets
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets;
 - (2) un étui de carabine à air comprimé des cadets;
 - (3) une tige de sécurité;
 - (4) de la supervision;
 - (5) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément à la section 8 du chapitre 1 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit :
 - a. Exécuter les mesures de sécurité individuelles avec la carabine à air comprimé des cadets en :
 - (1) s'assurant que la culasse est complètement à l'arrière;
 - (2) s'assurant que le cran de sécurité est mis;
 - (3) s'assurant que la poignée de la pompe est partiellement ouverte;
 - (4) s'assurant que la tige de sécurité est insérée dans le canon;
 - b. Observer les règles de sécurité, y compris :
 - (1) manipuler la carabine comme si elle était chargée;
 - (2) ne jamais pointer la carabine vers quelqu'un;
 - (3) garder la carabine pointée en direction de la cible en tout temps;
 - (4) tenir la carabine à la verticale lorsqu'on la transporte vers le pas de tir et lorsque l'on quitte celui-ci;
 - (5) éviter de poser les doigts sur la détente, sauf si on est prêt à tirer;
 - (6) porter des lunettes de sécurité;
 - (7) se laver les mains après chaque pratique (pour éviter la contamination par le plomb).

4. Points d'enseignement :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Expliquer et démontrer l'état sécuritaire de la carabine à air comprimé des cadets, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. sortir la carabine de son étui; b. s'assurer que les mesures de sécurité sont respectées en mettant le cran de sécurité (en le poussant vers la droite jusqu'à ce que l'on ne voit plus de rouge); c. s'assurer que la tige de sécurité est insérée dans le canon; d. s'assurer de l'état sécuritaire de la carabine lorsque : <ul style="list-style-type: none"> (1) la carabine est dans son étui, en : <ul style="list-style-type: none"> (a) mettant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse se trouve vers l'avant; (c) s'assurant que le mécanisme n'est pas armé; (d) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte (5 à 8 cm); (2) sur le pas de tir, en : <ul style="list-style-type: none"> (a) mettant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est à l'arrière; (c) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte; (3) en dehors du pas de tir, en : <ul style="list-style-type: none"> (a) mettant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est à l'arrière; (c) insérant la tige de sécurité dans le canon (visible dans l'ouverture de chargement); (d) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte. 	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p. 1-3-1 - 1-3-2, para 3.1 - 3.1.4)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter les mesures de sécurité individuelles avec la carabine à air comprimé des cadets, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. s'assurant que la culasse est complètement ouverte vers l'arrière; b. s'assurant que le cran de sécurité est mis; c. laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte; d. insérant la tige de sécurité dans le canon. <p>Nota : Les cadets devront exécuter cette compétence durant leur test de maniement de la carabine à air comprimé.</p>	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p.1-3-3, para 3.1.5)
PE3	<p>Expliquer et démontrer (s'il y a lieu) les règles de sécurité de la carabine à air comprimé des cadets, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. manipuler la carabine à air comprimé comme si elle était chargée; b. ne jamais pointer la carabine vers quelqu'un; c. tenir la carabine à la verticale lorsqu'on la transporte vers le pas de tir et lorsque l'on quitte celui-ci; d. éviter de poser le doigt sur la détente, sauf si on est prêt à tirer; e. porter des lunettes de sécurité; f. appliquer les règles d'hygiène sur le champ de tir en se lavant les mains après chaque pratique. 	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 1-3-3, 1.3.4, para 3.2, 3.4)

5. **Durée :**

- | | | |
|----|------------------------------|--------|
| a. | Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. | Démonstration et exécution : | 20 min |
| c. | Exposé interactif : | 5 min |
| d. | Durée totale : | 30 min |

6. **Justification :**

- a. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 1 et 2 parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les mesures de sécurité avec la carabine à air comprimé des cadets, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.
- b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 3 afin d'initier les cadets aux règles de sécurité de la carabine à air comprimé Daisy 853C et de susciter leur intérêt pour cette matière.

7. **Document de référence :** A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence - Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction :**
 - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement,
 - b. une carabine à air comprimé des cadets,
 - c. des lunettes de sécurité,
 - d. un étui de carabine à air comprimé,
 - e. une tige de sécurité.
9. **Matériel d'apprentissage :**
 - a. une carabine à air comprimé des cadets,
 - b. des lunettes de sécurité,
 - c. une tige de sécurité.
10. **Modalités de contrôle :** L'évaluation de cet OCOM doit se faire durant l'OCOM M106.05 (Participer à une activité de familiarisation sur le tir de précision à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets); les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant d'exécuter le tir.
11. **Remarques :**
 - a. L'instructeur doit s'assurer que la séquence des étapes pour la démonstration est effectuée correctement, car les cadets doivent faire les mêmes mouvements.
 - b. Le rapport optimal des carabines à air comprimé et du nombre de cadets est 2:1.
 - c. On encourage les instructeurs à se familiariser avec la vidéo A-CR-CCP-177/PV-002, *Tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets*.

OCOM M106.03 – APPLIQUER LES TECHNIQUES ÉLÉMENTAIRES DU TIR DE PRÉCISION

1. **Rendement** : Appliquer les techniques élémentaires du tir de précision
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets;
 - (2) un matelas de tir de précision;
 - (3) des lunettes de sécurité;
 - (4) de la supervision;
 - (5) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément à la section 8 du chapitre 1 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit mettre en pratique les techniques élémentaires de tir de précision, y compris :
 - a. adopter la position couchée;
 - b. la prise de base;
 - c. la visée de base;
 - d. le chargement;
 - e. le tir;
 - f. le déchargement.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Expliquer, démontrer et demander aux cadets de se pratiquer à adopter la position couchée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. la position doit être naturelle, sans tension, confortable et stable; b. le corps doit former un angle avec la ligne de visée; c. la colonne vertébrale doit rester droite; d. la jambe gauche doit être parallèle à la colonne vertébrale; e. le pied droit doit être tourné vers l'extérieur et pointer vers la droite; f. le pied gauche doit être droit ou pointé vers la droite; g. le genou droit doit former un angle avec la jambe gauche. 	Démonstration et exécution	5 min	A0-027 (p. 2-7)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Expliquer, démontrer et demander aux cadets de tenir la carabine à air comprimé des cadets de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le coude gauche doit être placé légèrement à la gauche de la carabine; b. la main gauche doit reposer fermement contre le battant de bretelle et les doigts doivent être détendus et ne pas serrer le fût; c. la main droite doit serrer légèrement la poignée de la crosse avec une pression constante; d. le pouce droit doit être placé sur la crosse, derrière la mire arrière ou autour de la poignée de la crosse; e. le coude droit doit reposer de façon naturelle à l'endroit où il se situe et à une distance confortable de la carabine; f. les épaules doivent être droites et former des angles droits avec la colonne vertébrale; g. la plaque de couche doit être fermement maintenue en place dans le creux de l'épaule droite; h. la tête doit reposer confortablement sur la crosse et rester droite. <p>Nota : Lorsque le visage est placé sur la crosse, le cadet doit être en mesure de regarder directement dans les mires. Si ce n'est pas le cas, le cadet doit changer sa position.</p>	Démonstration et exécution	5 min	A0-027 (p. 2-7 - 2 - 8)
PE3	<p>Expliquer, démontrer et demander aux cadets de viser à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. la méthode de visée, incluant : <ul style="list-style-type: none"> (1) adopter une position confortable; (2) assurer un bon alignement du corps avec la cible; b. l'alignement de la mire; c. l'image de visée. 	Démonstration et exécution	5 min	A0-027 (p. 2-11)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE4	<p>Expliquer, démontrer et demander aux cadets de pratiquer (tir fictif) les actions requises au commandement « Relève, chargez, commencez le tir » avec la carabine à air comprimé des cadets, de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. s'assurer que le cran de sécurité est mis; b. pomper la carabine à air comprimé des cadets, faire une pause de trois secondes lorsque le levier de la pompe est complètement ouvert; c. simuler le chargement d'un plomb (bout plat vers l'avant); d. fermer la culasse; e. enlever le cran de sécurité (le mettre à la position OFF); f. viser la cible avec la carabine à air comprimé des cadets; g. appuyer sur la détente; h. ouvrir la culasse; i. recommencer la même séquence pour chaque coup; j. immédiatement après avoir terminé l'exercice de tir, mettre le cran de sécurité et ouvrir partiellement le levier de la pompe; k. déposer la carabine. 	Démonstration et exécution	15 min	A0-027 (p. 2-16)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE5	<p>Expliquer, démontrer et demander aux cadets de pratiquer les actions requises au commandement « Relève, déchargez, préparez-vous pour l'inspection » avec la carabine à air comprimé des cadets, de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. prendre la carabine; b. retirer le chargeur à cinq plombs, s'il était utilisé; c. pomper la carabine; d. fermer la culasse; e. enlever le cran de sécurité (le mettre à la position OFF); f. viser la cible avec la carabine; g. appuyer sur la détente; h. ouvrir la culasse; i. mettre le cran de sécurité; j. ouvrir le levier de la pompe de 5 à 8 cm; k. placer la carabine sur l'épaule de façon à ce que la bouche du canon pointe en direction de la cible; l. attendre que la carabine soit vérifiée par l'OSCT; m. déposer la carabine. <p>Nota : Les cadets devront exécuter ces compétences durant leur test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets.</p>	Démonstration et exécution	20 min	A0-027 (p. 2-16)

5. **Durée :**

- | | | |
|----|------------------------------|--------|
| a. | Introduction et conclusion : | 10 min |
| b. | Démonstration et exécution : | 50 min |
| c. | Durée totale : | 60 min |

6. **Justification :** La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour cette leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les techniques élémentaires de tir de précision, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

7. **Document de référence :** A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence - Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement;
- b. une carabine à air comprimé des cadets.

9. **Matériel d'apprentissage** : Une carabine à air comprimé des cadets.
10. **Modalités de contrôle** : L'évaluation de cet OCOM doit se faire durant l'OCOM M106.05 (Participer à une activité de familiarisation sur le tir de précision à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets); les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant d'exécuter le tir.
11. **Remarques** : On encourage les instructeurs à se familiariser avec la vidéo A-CR-CCP-177/PV-002, *Tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets*.

OCOM M106.04 – RESPECTER LES RÈGLES ET LES COMMANDEMENTS SUR UN CHAMP DE TIR POUR CARABINE À AIR COMPRIMÉ

1. **Rendement** : Respecter les règles et les commandements sur un champ de tir pour carabine à air comprimé
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets;
 - (2) les Ordres permanents du champ de tir;
 - (3) un matelas de tir de précision;
 - (4) des lunettes de sécurité;
 - (5) de la supervision;
 - (6) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément à la section 8 du chapitre 1 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit :
 - a. respecter les règles du champ de tir;
 - b. suivre les commandements sur le champ de tir.

4. Points d'enseignement :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Expliquer les règles que les cadets doivent respecter sur le champ de tir, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. il faut s'assurer que les mesures de sécurité sont faites chaque fois qu'on la prend, qu'on la remet à une personne ou qu'on la reçoit d'une autre personne; b. la carabine ne doit jamais être pointée vers une personne; c. la tige de sécurité doit être insérée dans le canon de la carabine lorsque celle-ci n'est pas utilisée sur le champ de tir; d. il est interdit de se bousculer sur le champ de tir; e. la carabine, qu'elle soit chargée ou non, doit toujours être pointée en direction de la cible; f. il est interdit de manger sur le champ de tir, dans ses environs ou près des plombs; g. tout le personnel doit lire les ordres permanents du champ de tir ou en être informé; h. on doit obéir aux directives et aux ordres de l'OSCT en tout temps. <p>Nota : Au cours de cette période, l'instructeur doit lire les sections pertinentes des Ordres permanents du champ de tir local.</p>	Exposé interactif	10 min	Les Ordres permanents du champ de tir local

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Expliquer, démontrer et demander aux cadets de se pratiquer (tir fictif) à respecter les commandements du champ de tir suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Avancez au pas de tir; b. Déposez votre équipement et restez derrière le pas de tir; c. Adoptez la position couchée; d. G.D.I.T., où le sigle GDIT : <ul style="list-style-type: none"> (1) groupe (relève); (2) distance; (3) indication; (4) type de tir; e. Relève, chargez, commencez le tir; f. Relève, cessez le feu; g. Relève, recommencez le tir; h. Relève, déchargez et préparez-vous pour l'inspection; i. Relève, relevez-vous; j. Changez les cibles; k. Changez de relève. <p>Nota : L'information de ce PE devrait être révisé avec tous les cadets avant un exercice de tir.</p>	Démonstration et exécution	15 min	A0-027 (p. 1-8-4)

5. **Durée :**

- | | | |
|----|------------------------------|--------|
| a. | Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. | Exposé interactif : | 10 min |
| c. | Démonstration et exécution : | 15 min |
| d. | Durée totale : | 30 min |

6. **Justification :**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d'initier les cadets aux règles à respecter sur un champ de tir et de susciter leur intérêt pour cette matière.
- b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2 parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer comment suivre les commandements sur un champ de tir, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

7. **Documents de référence** : A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence - Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** :
 - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement;
 - b. les Ordres permanents du champ de tir local;
 - c. une carabine à air comprimé des cadets;
 - d. des lunettes de sécurité;
 - e. une tige de sécurité pour carabine à air comprimé des cadets.
9. **Matériel d'apprentissage** :
 - a. une carabine à air comprimé des cadets;
 - b. des lunettes de sécurité;
 - c. une tige de sécurité pour carabine à air comprimé des cadets.
10. **Modalités de contrôle** : L'évaluation de cet OCOM doit se faire durant l'OCOM M106.05 (Participer à une activité de familiarisation sur le tir de précision à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets); les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant d'exécuter le tir.
11. **Remarques** : On encourage les instructeurs à se familiariser avec la vidéo A-CR-CCP-177/PV-002, *Tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets*.

OCOM M106.05 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ DE FAMILIARISATION SUR LE TIR DE PRÉCISION AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

1. **Rendement** : Participer à une activité de familiarisation sur le tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets
2. **Conditions** :
 - a. **Éléments fournis** :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) des plombs de carabine à air comprimé,
 - (3) un cadre de cible,
 - (4) une cible,
 - (5) un matelas de tir de précision,
 - (6) des lunettes de sécurité,
 - (7) de la supervision,
 - (8) de l'aide au besoin.
 - b. **Éléments non permis** : Aucun.
 - c. **Conditions environnementales** : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément à la partie 1, section 8 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.
3. **Norme** : Le cadet doit participer à la familiarisation du tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets.
4. **Points d'enseignement** :
 - a. **Donner un briefing sur le champ de tir, y compris** :
 - (1) expliquer les sections pertinentes des Ordres permanents du champ de tir;
 - (2) réviser les règles générales observées sur tous les champs de tir;
 - (3) réviser les commandements utilisés sur un champ de tir pour carabine à air comprimé;
 - (4) décrire la disposition du champ de tir;
 - (5) réviser les procédures pour se laver les mains à la fin des exercices de tir;
 - b. **conduire le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets en se servant du formulaire qui se trouve au chapitre 3, annexe C.**
 - c. **Superviser la participation des cadets à un exercice de familiarisation au tir de précision.**
 - d. **Revoir le programme de tir de précision récréatif avec les cadets, et les aider à identifier les cibles qui peuvent être admissibles à une reconnaissance au programme de tir de précision récréatif.**

5. **Durée :**

- | | |
|---------------------------------|--------|
| a. Introduction et conclusion : | 10 min |
| b. Activité pratique : | 80 min |
| c. Durée totale : | 90 min |

6. **Justification :** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'il s'agit d'une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience de la familiarisation au tir de précision dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence :**

- a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur - Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A0-041 OAIC 14-41 Directeur - Cadets 4. (2007). *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :** Des stylos et des crayons.

9. **Matériel d'apprentissage :**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. des plombs de carabine à air comprimé,
- c. un cadre de cible,
- d. une cible,
- e. un matelas de tir de précision,
- f. des lunettes de sécurité.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :**

- a. L'OSCT doit veiller à ce que toutes les règles et procédures soient strictement respectées.
- b. Les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant de tirer des plombs (ou des tampons de nettoyage) sur un champ de tir pour carabine à air comprimé des cadets.

OCOM C106.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION

1. **Rendement :** Participer à une activité récréative de tir de précision
2. **Conditions :**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) des plombs de carabine à air comprimé,
 - (3) un cadre de cible,
 - (4) une cible,
 - (5) un matelas de tir de précision,
 - (6) des lunettes de sécurité,
 - (7) de la supervision,
 - (8) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément à la partie 1, section 8 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.
3. **Norme :** Le cadet doit participer à une activité récréative de tir de précision.
4. **Points d'enseignement :**
 - a. Donner un briefing sur le champ de tir, y compris :
 - (1) expliquer les sections pertinentes des Ordres permanents du champ de tir;
 - (2) réviser les règles générales observées sur tous les champs de tir;
 - (3) réviser les commandements utilisés sur un champ de tir pour carabine à air comprimé;
 - (4) décrire la disposition du champ de tir;
 - (5) réviser les procédures pour se laver les mains à la fin des exercices de tir.
 - b. Superviser la participation des cadets à une activité récréative de tir de précision, en choisissant parmi les catégories suivantes :
 - (1) le classement,
 - (2) les activités amusantes,
 - (3) les activités chronométrées,
 - (4) les activités compétitives en équipe ou individuelles.
5. **Durée :**
 - a. Introduction et conclusion : 10 min
 - b. Activité pratique : 80 min
 - c. Durée totale : 90 min

6. **Justification :** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'il s'agit d'une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience du tir de précision récréatif dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.
7. **Documents de référence :**
 - a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur - Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
 - b. A0-041 OAIC 14-41 Directeur - Cadets 4. (2007). *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction :**
 - a. une jauge de correction,
 - b. un chronomètre,
 - c. des stylos et des crayons.
9. **Matériel d'apprentissage :**
 - a. une carabine à air comprimé des cadets,
 - b. des plombs de carabine à air comprimé,
 - c. un cadre de cible,
 - d. une cible,
 - e. un matelas de tir de précision,
 - f. des lunettes de sécurité.
10. **Modalités de contrôle :** Aucune.
11. **Remarques :**
 - a. L'OSCT doit veiller à ce que toutes les règles et procédures soient strictement respectées.
 - b. Les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant de tirer des plombs (ou des tampons de nettoyage) sur un champ de tir pour carabine à air comprimé des cadets.

OCOM C106.02 – NETTOYER ET ENTREPOSER LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

1. **Rendement** : Nettoyer et entreposer la carabine à air comprimé des cadets
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) des plombs de carabine à air comprimé,
 - (3) une trousse de nettoyage pour carabine à air comprimé,
 - (4) une tige de sécurité pour carabine à air comprimé,
 - (5) de la supervision,
 - (6) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément à la section 8 du chapitre 1 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit :
 - a. nettoyer la carabine à air comprimé des cadets, y compris :
 - (1) avant le tir, tirer deux ou trois tampons de nettoyage;
 - (2) après le tir, tirer deux ou trois tampons de nettoyage;
 - b. ranger la carabine à air comprimé des cadets.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Expliquer et démontrer la procédure de nettoyage de la carabine à air comprimé des cadets, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. l'importance de nettoyer la carabine à air comprimé, b. la procédure de nettoyage de la carabine à air comprimé, c. quand nettoyer la carabine à air comprimé, y compris : <ol style="list-style-type: none"> (1) avant le tir; (2) après le tir; (3) périodiquement. 	Démonstration	15 min	A0-027 (p. 1-10-1 – 1-10-2)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Expliquer et démontrer la séquence d'entreposage de la carabine à air comprimé des cadets, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. armer le mécanisme (culasse vers l'avant); b. insérer la tige de sécurité dans le canon; c. placer la carabine dans son étui en l'orientant dans le sens de la flèche qui se trouve sur l'étui; d. s'assurer que la poignée de la pompe est partiellement ouverte; e. s'assurer que le cran de sécurité est mis; f. fermer l'étui; g. s'assurer que l'étui est pointé vers une direction sécuritaire. 	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p. 1-3-2)

5. **Durée :**

- | | |
|---------------------------------|--------|
| a. Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. Démonstration et exécution : | 10 min |
| c. Démonstration : | 15 min |
| d. Durée totale : | 30 min |

6. **Justification :**

- a. La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour le PE 1 parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer les procédures de nettoyage de la carabine à air comprimé des cadets.
- b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2 parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la façon de nettoyer et de ranger la carabine à air comprimé, tout en donnant aux cadets l'occasion de se pratiquer sous supervision.

7. **Document de référence :** A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur - Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement,
- b. une carabine à air comprimé des cadets,
- c. un étui de carabine à air comprimé,
- d. une tige de sécurité de carabine à air comprimé,
- e. une trousse de nettoyage pour carabine à air comprimé.

9. **Matériel d'apprentissage :**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. un étui de carabine à air comprimé,
- c. une tige de sécurité pour carabine à air comprimé.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** Aucune.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC